

Compte rendu

Rencontre de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de Rouyn-Noranda (UA 082-51)

Lieu : Salle du conseil
Hôtel de ville de Rouyn-Noranda
100, rue Taschereau Est
Date : Mercredi 26 février 2020
Heure : 13 h 30

Membres et organismes ayant participé à la rencontre

Récréotourisme et patrimoine culturel	Environnement aquatique et forestier
M. Luc Constant, Club Quad du Cuivre Rouyn-Noranda	Mme Aurore Lucas, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)
M. Nicolas Boulé, Parc national d'Aiguebelle	Faune
M. Guy Cliche, Club Motoneigistes Rouyn-Noranda	M. Pierre Auger, Association des chasseurs et des pêcheurs de Rouyn-Noranda (ACPRN)
Intervenants forestiers	Représentants ministériels
M. Patrick Paiement, RYAM Gestion forestière	Mme Marie-Eve Lacombe, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Autres	M. Nicolas Pouliot, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Mme Linda St-Louis, Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT)	M. Luc Michaud, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
M. David Lambert, Ville de Rouyn-Noranda	
Mme Nathalie Dufresne, coordonnatrice GIRT	

Observateurs :

- M. Vital Idossou, Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT)
- M. Lévi-Aimé Lavoie, Association des chasseurs et des pêcheurs de Rouyn-Noranda (ACPRN)
- M. Stéphane Gaussiran, enseignant, et neuf étudiants en technique forestière, CÉGEP de l'Abitibi-Témiscamingue

La coordonnatrice, Mme Nathalie Dufresne, souhaite la bienvenue à tous les participants. L'objectif principal de cette séance consiste à faire le point sur la consultation publique qui se déroule présentement, dans le cadre des modifications apportées au plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) pour l'unité d'aménagement (UA) 082-51 et l'entente de délégation 1042 (lots intramunicipaux de la Ville de Rouyn-Noranda). Au cours de cette rencontre, les membres seront d'ailleurs invités à exprimer leurs préoccupations concernant les secteurs soumis à la consultation.

Un tour de table permet à l'ensemble des participants de se présenter.

En raison de circonstances exceptionnelles, le quorum n'est pas atteint. Il est tout de même convenu de tenir la réunion puisqu'aucun point décisionnel n'est à l'ordre du jour.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

POINT	SUJET	HEURE
1.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	13 h 30
2.	Approbation du compte rendu de la rencontre du 22 janvier 2020 et suivis	13 h 35
3.	Points d' INFORMATION du MFFP et de la foresterie, Ville de Rouyn-Noranda : a) Consultation publique PAFIO Hiver 2020 – UA 082-51 : retour sur les soirées d'information (10 et 11 février 2020) b) Prévisibilité de la planification des travaux forestiers	13 h 45
4.	POUR CONSULTATION Modifications aux PAFIO Hiver 2020 - UA 082-51 et entente de délégation 1042 : vos commentaires et préoccupations (TOUR DE TABLE – 1^{re} partie)	14 h 30
	<i>Pause</i>	<i>15 h</i>
4.	POUR CONSULTATION Modifications aux PAFIO Hiver 2020 - UA 082-51 et entente de délégation 1042 : vos commentaires et préoccupations (TOUR DE TABLE – 2^e partie)	15 h 10
5.	Plan d'action 2019-2022 du Plan directeur de l'eau (PDE), M. Vital Idossou, OBVT	15 h 40
6.	Présentation du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT), Mme Aurore Lucas	16 h
7.	Évaluation annuelle de la Table GIRT de Rouyn-Noranda	16 h 15
8.	Divers	16 h 20
9.	Levée de la rencontre	16 h 30

Au point 3.a), il sera question de la consultation PAFIO hiver 2020 pour l'UA 082-51, mais également pour l'entente de délégation 1042.

Les sujets suivants sont insérés au point *Divers* :

- Audit dans le cadre de la certification Forest Stewardship Council (FSC), RYAM Gestion forestière;
- Réduction de la possibilité forestière pour l'entente de délégation 1042.

Le projet d'ordre du jour, tel que modifié, est entériné par les membres. Le point *Divers* demeure ouvert.

2. Approbation du compte rendu de la rencontre du 22 janvier 2020 et suivis

Comme le quorum n'est pas atteint, l'adoption du compte rendu de la rencontre du 22 janvier 2020 est reportée à la prochaine séance de la Table GIRT. La coordonnatrice effectue néanmoins un survol des suivis de la dernière rencontre.

3. Points D'INFORMATION du MFFP et de la foresterie, Ville de Rouyn-Noranda :

a) Consultation publique PAFIO Hiver 2020 – UA 082-51 et entente de délégation 1042 : retour sur les soirées d'information (10 et 11 février 2020)

Les soirées d'information ont connu une hausse significative de l'assistance. Le 10 février, la rencontre qui se tenait à La Sarre, en partenariat avec la MRC d'Abitibi-Ouest qui dévoilait son projet de forêt de proximité, a attiré près d'une vingtaine de personnes. Alors qu'à Rouyn-Noranda, le 11 février, les intervenants du MFFP et du service de la Foresterie de la Ville de Rouyn-Noranda ont accueilli plus de 80 participants.

Cette année, un des secteurs sensibles de la consultation est sans contredit la portion de territoire forestier localisé près du lac Vallet, quartier de McWatters, où se trouvent des peuplements matures tant dans l'UA 082-51 que sur les lots intramunicipaux de la Ville de Rouyn-Noranda. Il semblerait que ce qui effraie les gens, c'est la superficie imposante du secteur mis en consultation. De plus, les habitations sont situées tout près.

Du côté du ministère, une hausse des visites à ses bureaux est constatée. Les personnes rencontrées posent des questions sur tous les secteurs en consultation et les demandes s'avèrent de plus en plus pointues. Ceci nécessite donc plus de ressources pour répondre à ces requêtes.

Les travaux du comité Communication de la Table visaient une hausse de l'affluence lors des soirées d'information et tout au long de la période de consultation publique. Le plan de communication semble porter ses fruits. Il est certain que l'envoi ciblé de lettres à des organismes ou à des résidents d'un secteur en consultation peut favoriser une telle participation. La Ville de Rouyn-Noranda a notamment transmis près de 200 lettres aux propriétaires fonciers localisés dans les environs du lac Vallet.

Les commentaires émis sur l'utilisation de la carte interactive du MFFP, ainsi que sur l'accessibilité des informations durant la consultation, s'avèrent positifs.

Les membres de la Table s'interrogent sur la portée des préoccupations soulevées dans le cadre de la consultation. Jusqu'où doit-on aller pour faire des ententes d'harmonisation? Il faut prioriser les préoccupations formulées. Il est impossible de satisfaire tout le monde. Il faut couper de la forêt, sinon certains peuplements risquent de devenir sénescents et de tomber au sol. La coordonnatrice rappelle qu'aucune préoccupation ne peut être rejetée; il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises préoccupations. Il faut considérer l'ensemble des commentaires émis lorsque la population est invitée à s'exprimer.

Selon certains, les gens dans la salle ne semblent pas écouter les informations livrées en début de soirée. Ils souhaitent uniquement voir la carte des secteurs en consultation. Or, comme il est complexe de comprendre tout le jargon du milieu forestier, les participants ont souvent l'impression de se faire berner. Ils doivent saisir qu'une proportion de secteurs forestiers productifs doit avoir été consultée pour être intégrée aux possibilités forestières.

Tous s'entendent sur l'importance de livrer, en toute transparence, une information bien vulgarisée, accompagnée d'exemples concrets, de définitions des types de coupes et en tenant compte des exigences à respecter. L'usage d'images, de cartes et de photographies est essentiel. Il est proposé de démontrer, lors des soirées d'information, certaines assiettes de coupes, comme on le fait lors de la programmation annuelle (PRAN), pour des secteurs plus sensibles. Ainsi, les participants pourraient mieux comprendre la différence entre

les secteurs mis en consultation et les travaux réellement accomplis. Ceci nous donnerait l'occasion de faire un lien avec les modalités de l'entente Paysage. Les membres de la Table envisagent aussi la tenue d'une courte formation qui pourrait être offerte, sur une base volontaire, en première partie des soirées d'information. Les discussions se poursuivront lors d'une prochaine séance du comité Communication.

Le MFFP fera le bilan de la consultation ainsi que des soirées d'information. Il y a de plus en plus de participants. Il faudra davantage anticiper les enjeux qui pourraient être soulevés, selon les catégories d'utilisateurs qui pourraient être concernés, et mettre l'emphase sur des éléments-clés.

b) Prévisibilité de la planification des travaux forestiers

En 2018, une entente a été conclue entre le Conseil de l'industrie forestière du Québec et le MFFP, à l'effet que ce dernier prenne l'engagement d'offrir aux entreprises forestières plus de chantiers prêts à une éventuelle PRAN, c'est-à-dire, planifiés, prescrits et harmonisés. Cette orientation se retrouve d'ailleurs dans le plan stratégique 2019-2023 du ministère. Cela devra s'effectuer sur une projection de trois ans en matière d'harmonisation, plutôt que deux ans, comme c'est le cas présentement. Ceci fait en sorte que le temps réservé à l'harmonisation des chantiers devra être réduit et pour y arriver, il faudra une plus grande collaboration des divers utilisateurs de la forêt publique.

C : En 3 ans, il peut s'en passer des choses. Pour certains organismes, il pourrait s'avérer difficile de planifier sur un échéancier de trois à quatre ans.

R : Nous sommes conscients que les opérations d'un organisme, comme par exemple, les pourvoies à droits exclusifs, les Premières Nations, le parc national d'Aigüebelle, peuvent évoluer dans un délai de trois ans. Cela constitue un défi à relever. Toutefois, si nous harmonisons annuellement, à la suite de la consultation publique, cela devrait être réalisable. L'enjeu réside davantage dans les préoccupations que nous recevons pour des chantiers déjà harmonisés. Ainsi, le MFFP pourrait se montrer moins conciliant pour des chantiers déjà harmonisés.

4. POUR CONSULTATION Modifications aux PAFIO Hiver 2020 - UA 082-51 et entente de délégation 1042 : vos commentaires et préoccupations (TOUR DE TABLE)

Les membres de la Table GIRT sont invités à faire connaître leurs préoccupations en ce qui concerne les travaux forestiers planifiés aux PAFIO de l'UA 082-51 ainsi que de l'entente de délégation 1042. Une synthèse des propos échangés, disponible en annexe, sera transmise au MFFP, en accompagnement au rapport de consultation.

(Pause)

5. Plan d'action 2019-2022 du Plan directeur de l'eau (PDE), M. Vital Idossou, OBVT

M. Idossou dresse l'historique de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV), qui a donné naissance à 40 organismes de bassin versant sur le territoire québécois, dont l'OBVT, à la suite de l'importante éclosion de cyanobactéries dans divers cours d'eau.

L'OBVT couvre une superficie de 35 000 km² et concerne trois MRC, ainsi que cinq nations autochtones. Il est doté d'une table de concertation composée de 27 membres, dont le mandat est de mettre en œuvre le PDE et son plan d'action. M. Idossou explique que le PDE vise plusieurs domaines d'activités, dont par exemple, l'agriculture, le secteur minier, la forêt et la recherche.

Le premier plan d'action du PDE (2013-2018) est arrivé à échéance. L'OBVT élabore ainsi le prochain plan d'action, qui constitue son principal outil de travail. Celui-ci se veut adaptable et bénéficie d'une nouvelle base de données harmonisée AGIRE, grâce au soutien du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ).

Le représentant de l'OBVT poursuit avec le processus de conception du plan d'action. L'organisme est actuellement en période de réception des commentaires, et ce, jusqu'au 22 avril 2020, date à laquelle le plan d'action devrait être entériné par la table de concertation de l'OBVT.

De nouveaux critères ont été définis pour les actions du PDE, soit :

- Réalisables avant 2022;
- Concernent plus d'un acteur;
- Portées par au moins un acteur du territoire;
- Représentent un engagement envers la qualité de l'eau et non une obligation;
- Considérées comme une plus-value sur le terrain.

En terminant, M. Idossou rappelle les prochaines étapes pour la préparation du plan d'action :

- Un document mis à jour, présentant les grandes orientations du plan d'action, sera retourné aux membres de la Table GIRT;
- Il est possible de rencontrer certains groupes qui souhaiteraient échanger avec l'équipe de l'OBVT;
- Les commentaires seront reçus jusqu'à la prochaine séance de la table de concertation, soit le 22 avril 2020;
- Adoption du plan d'action 2019-2022 par la table de concertation.

L'OBVT effectuera ensuite la mise à jour du portrait et du diagnostic du bassin versant. La base de données du PDE sera rendue publique en 2021. Il faudra aussi faire le suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

La présentation de M. Idossou pourra être consultée sur le page GIRT du site Internet de la Ville de Rouyn-Noranda : <http://www.ville.rouyn-noranda.qc.ca/fr/page/table-girt/>.

Note 1 : M. Patrick Paiement devant quitter plus tôt la rencontre, le premier sujet du point « Divers » est devancé.

8. Divers

Audit dans le cadre de la certification Forest Stewardship Council (FSC), RYAM Gestion forestière

RYAM Gestion forestière sera en audit, du 16 au 20 mars 2020, pour sa certification FSC. À cette occasion, certains partenaires pourraient être sollicités pour répondre à différentes questions. La nouvelle norme FSC comprend 10 grands principes, dont :

- le règlement des différends : ici, le processus est déjà bien étoffé et fonctionnel;
- l'atteinte de l'équité hommes-femmes (salaire et autres bénéfices);
- le consentement libre et préalablement informé des Premières Nations;
- des restrictions plus sévères en matière d'aires protégées : peu d'impact pour l'UA 082-51 puisqu'il y a un grand nombre d'aires protégées;
- la consultation des plans d'aménagement, audités annuellement;
- la conservation de superficies de forêt intacte : pour l'UA 082-51, la forêt intacte se situe principalement dans les aires protégées ainsi que dans un secteur à l'ouest de la réserve de biodiversité Vaudray-Joannès;
- la mise en œuvre du plan d'aménagement et le suivi des actions : il faut s'assurer que tout soit pris en compte.

L'audit de ces principes se fait sur une période de cinq ans. La nouvelle norme FSC sera présentée aux membres de la Table GIRT prochainement.

6. Présentation du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT), Mme Aurore Lucas

Créé il y a près de 25 ans, le CREAT fait partie du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ). Il s'agit d'un organisme qui regroupe des intervenants régionaux dans le but de protéger l'environnement, en accord avec les principes du développement durable. Le CREAT compte 77 membres, essentiellement issus de municipalités, d'organismes sans but lucratif (OSBL) et d'institutions. Son territoire d'application concerne les cinq MRC, les territoires autochtones et les territoires non organisés. Le conseil d'administration ainsi que l'équipe de six intervenants assurent l'accomplissement des mandats du CREAT, soit :

- Identification des enjeux environnementaux;
- Veille stratégique;
- Soutien pour la mise en place de solutions.

Plusieurs formes d'accompagnement de la part du CREAT sont possibles. Collaboration, conférences thématiques, matériel de sensibilisation, réalisation de projets, services-conseils, réseautage, site Internet et bulletins diffusés par l'organisme, en sont de bons exemples. Grâce à ces moyens, le CREAT est actif dans divers champs d'intervention comme les changements climatiques, les espèces exotiques envahissantes, l'énergie et le transport, la foresterie, la gestion des matières résiduelles, les activités minières et la protection des milieux naturels. Pour en savoir davantage sur cet organisme, il est possible de visiter son site Internet, sa page Facebook ou de communiquer directement avec l'équipe du CREAT.

Q : Quelles sont les sources de financement du CREAT?

R : Pour 2018-2019, le financement du CREAT s'élève à près de 525 000 \$, incluant le soutien de 200 000 \$ provenant du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Le reste du financement est issu des subventions associées aux divers projets.

La présentation du CREAT sera déposée sur le site Internet de la Ville de Rouyn-Noranda.

7. Évaluation annuelle de la Table GIRT de Rouyn-Noranda

Cette année, les membres sont conviés à compléter l'évaluation annuelle de la Table GIRT selon une nouvelle formule en ligne. La coordonnatrice affirme que de cette façon, il est possible de respecter davantage l'anonymat des répondants. Les participants peuvent répondre au sondage jusqu'au 13 mars 2020. Les résultats seront ensuite colligés et dévoilés lors de la séance du mois d'avril prochain.

8. Divers

Réduction de la possibilité forestière pour l'entente de délégation 1042

Le service de la foresterie de la Ville de Rouyn-Noranda a reçu les données préliminaires du forestier en chef qui a réévalué la possibilité forestière pour l'entente de délégation 1042. La démarche touche principalement des secteurs difficiles à harmoniser, des milieux humides, des zones présentant des contraintes physiques et des îlots de vieillissement. Par rapport à son statut actuel, la possibilité forestière serait réduite de 26 % pour les cinq années à venir. Cela vient ainsi abaisser la pression de coupe sur les lots intramunicipaux, surtout en zone périurbaine. Cette révision de la possibilité forestière est applicable dès la prochaine planification forestière. Lorsque ces données seront officialisées, la Ville aura six mois pour préparer un nouveau plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT).

9. Levée de la rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 22 avril 2020. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 27.

ANNEXE

Modifications aux PAFIO Hiver 2020 - UA 082-51 et entente de délégation 1042 : vos commentaires et préoccupations (TOUR DE TABLE)

Parc national d'Aiguebelle : Aucun commentaire pour l'instant. S'il y a lieu, les préoccupations seront transmises au MFFP dans les délais prescrits.

Club Motoneigistes Rouyn-Noranda : Ce qui importe avant tout, c'est la sécurité des adeptes de motoneige et celle des travailleurs sur les chantiers forestiers. Les ententes conclues précédemment avec le Club Motoneigistes doivent être respectées.

MFFP : Il est rappelé que le ministère envoie tous les ans, en avril, la planification des travaux au Club Motoneigistes Rouyn-Noranda.

Les représentants du Club ont également rempli un formulaire d'enregistrement des commentaires, qui a été acheminé à la Ville de Rouyn-Noranda, pour le secteur des collines Kekeko.

CREAT : Aucun commentaire pour l'instant. S'il y a lieu, les préoccupations seront transmises au MFFP dans les délais prescrits.

AFAT : L'équipe de l'AFAT répond actuellement à plusieurs demandes d'information en lien avec la consultation publique des modifications apportées aux PAFIO. Plusieurs requêtes concernent les modalités de l'entente Paysage.

Club Quad du Cuivre : Est-ce que le MFFP avise annuellement le Club Quad des travaux à venir, comme il le fait avec le Club Motoneigistes?

MFFP : Non, car il n'y a pas d'entente en ce sens. Nous avons des ententes pour des chantiers spécifiques, mais pas pour l'ensemble du réseau de sentiers quads. Nous communiquons régulièrement avec l'agent régional de liaison de la Fédération Québécoise des Clubs Quads (FQCQ). Il faut savoir néanmoins que l'information sur la planification annuelle est disponible sur la carte interactive du ministère dès la fin avril ou au début mai. Si le Club Quad souhaite tout de même bénéficier d'une entente similaire à celle du Club Motoneigistes, il n'a qu'à déposer une demande officielle au ministère. Nous nous rencontrerons par la suite et après discussion, nous conviendrons des mesures d'harmonisation à mettre en place.

ACPRN : L'Association n'a pas de préoccupation ou de commentaire à émettre. La majorité de ses membres est concernée par les abris sommaires et l'accessibilité au territoire par l'implantation des chemins forestiers. L'ACPRN a diffusé toute l'information en lien avec la consultation publique et les soirées d'information données en région pour l'occasion sur sa page Facebook. Encore une fois, aucun commentaire n'a été reçu.

MFFP : Le ministère ne peut retenir une demande qui vise à empêcher l'établissement de chemins forestiers autour d'un camp afin de limiter l'accès au territoire de chasse. Il s'agit ici de forêt publique.

En effet, les représentants de l'ACPRN doivent fréquemment rappeler à ses membres la grandeur de territoire associé au bail. Cependant, certaines préoccupations peuvent être liées à la présence d'un cours d'eau. Les personnes craignent que les infrastructures routières aient un impact sur l'écosystème aquatique.

RYAM Gestion forestière : Les demandes des utilisateurs que RYAM reçoit concernent principalement le volet opérationnel, et plus particulièrement, l'accès aux abris sommaires. On nous demande d'éviter de construire des chemins de gravier. Par contre, certains types de travaux sylvicoles ne conviennent pas aux chemins d'hiver. De plus, étant en plaines argileuses, le gravier se fait rare. Ainsi, lorsque le matériel est disponible à proximité, notre entreprise privilégie les chemins de gravier. Il faut avoir accès aux ressources forestières pour approvisionner les usines.

MFFP : Les chasseurs doivent continuer à communiquer avec nous. Les sentiers pour se rendre à leurs camps de chasse peuvent être préservés si nous détenons l'information. Nous pouvons alors adapter les travaux en conséquence. C'est important car, en hiver, il s'avère difficile de localiser ces sentiers.